

ECF AUDIT
EURO COMPTA FINANCE AUDIT

GÉRARD LEJEUNE
DIPLOMÉ DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

**SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYEURS
SPECIFIQUES D'INSERTION
SYNESI**

C/O UDES
7 rue Biscornet
75 012 PARIS

SIRET: 491 294 088 00019

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

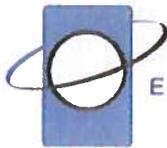
Exercice clos le 31 décembre 2014

 **FRANCEDEFI**
MEMBRE INDÉPENDANT

www.eucofi.fr

COMPTAZEN

ESSONNE : 161, AVENUE GABRIEL PÉRI 91704 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS CEDEX - TÉL : 01 69 51 11 51
PARIS : 34, RUE CROIX DES PETITS CHAMPS 75001 PARIS - TÉL : 01 85 09 07 09 • MAIL : cabinet@eucofi.fr / FAX : 01 69 51 13 45
SAS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS - AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS D'EVRY - SIRET 491 510 147 00012 - APE 6920Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE N° FR20 491 510 147 00012



ECF AUDIT
EURO COMPTA FINANCE AUDIT

GÉRARD LEJEUNE
DIPLOMÉ DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

SYNESI
C/O UDES
7 rue Biscornet
75 012 PARIS

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat national des employeurs spécifiques d'insertion, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes, qui se caractérisent par les données suivantes :

➤ Total du bilan	643 031 €
➤ Total des produits d'exploitation	251 543 €
➤ Excédent de l'exercice (excédent)	124 095 €

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres éléments de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3. « Comptabilisation des ressources du paritarisme » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables retenues quant à la comptabilisation des ressources du paritarisme.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre syndicat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
le 15 octobre 2015

Gérard LEJEUNE

Commissaire aux comptes

SYNESI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF	Brut au 31/12/2014	Amort. & Provision	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles : Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles : Terrains Constructions Installations techniques, mat. et out. Industriels Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations financières : Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de la dotation Autres titres immobilisés Prêts Autres				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks : Matières premières et autres appro. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Avances et acomptes versés Créances : Créances usagers et comptes rattachés Autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	 7 296 342 593 292 169 972		 7 296 342 593 292 169 972	 7 000 310 228 160 614 942
ACTIF CIRCULANT	643 031	—	643 031	478 784
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des emprunts Écarts de conversion actif			— — —	
TOTAL GENERAL	643 031	—	643 031	478 784
ENGAGEMENTS RECUS Legs net à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				



SYNESI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres :		
Fonds syndicaux sans droit de reprise		
Écarts de réévaluation		
Réserves	313 025	60 883
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	124 094	252 142
Autres fonds syndicaux :		
Fonds syndicaux avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
FONDS SYNDICAUX	437 119	313 025
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 699	4 679
Dettes fiscales et sociales	17 954	12 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	183 259	148 533
Produits constatés d'avance	—	—
DETTES	205 912	165 759
Écart de conversion passif	—	
TOTAL GENERAL	643 031	478 784
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		



SYNESI

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2014

	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2013 au 31/12/2013
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		
Prestations	7 000	7 000
Cotisations	48 648	44 078
Subventions d'exploitation		0
Autres produits (hors cotisations)	195 895	300 045
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	—	—
TOTAL I	251 543	351 123
Charges d'exploitation :		
Achats		
Autres achats et charges externes	55 401	44 179
Impôts, taxes et versements assimilés	451	232
Salaires et traitements	53 424	40 067
Charges sociales	20 956	14 298
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	821	654
TOTAL II	131 053	99 430
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	120 490	251 693
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	—	—
Excédent ou déficit transféré III	—	—
Déficit ou excédent transféré IV	—	—
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		—
Produits autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	3 605	2 096
Reprise sur provisions et transferts de charges	—	—
Différence positive de change	—	—
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL V	3 605	2 096
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—
Intérêts et charges assimilées	—	—
Différences négatives de change	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL VI	—	—
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 605	2 096
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	124 095	253 789



SYNESI

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2014

	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	—	27
Sur opérations en capital	—	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
TOTAL VII	—	27
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	—	1 674
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	—	1 674
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	—	-1 647
TOTAL DES PRODUITS	255 148	353 246
TOTAL DES CHARGES	131 053	101 104
SOLDE INTERMEDIAIRE	124 095	252 142
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	124 095	252 142
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	124 095	252 142
EXCEDENT OU DEFICIT AFFECTE AUX OPERATIONS PLURIANUELLES		



SYNESI

Siret : 491 294 088 00019

Siège social : C/O UDES – 7 rue Biscornet – 75012 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le SYNESI se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 par les données suivantes :

Total du bilan	643 031 €
Total des produits	255 148 €
Excédent	124 095 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du SYNESI, le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables	3
1.1. Principes comptables retenus.....	3
1.2. Comptabilisation des produits et charges	3
1.3. Comptabilisation des ressources du paritarisme.....	4
1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	4
1.5. Immobilisations financières.....	4
1.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir	4
1.7. Valeurs mobilières de placement.....	4
1.8. Disponibilités.....	4
1.9. Charges constatées d'avance	4
1.10 Réserves.....	5
1.11. Provisions pour risques et charges.....	5
1.11.1. Provision pour engagement de retraite.....	5
1.12. Emprunts et dettes financières divers	5
1.13. Dettes fournisseurs et charges à payer.....	5
1.14. Dettes fiscales et sociales	5
1.15. Autres dettes	5
1.16. Produits constatés d'avance.....	5



1. Règles et méthodes comptables

1.1. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels.

Le SYNESI retient les différents principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et ANC N°2014-03.

Le SYNESI applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- l'image fidèle ;
- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC N°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-2 dudit règlement.

Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement conformément au règlement 2009-10 du Comité de la réglementation comptable

Les produits du paritarisme représentent la somme de 195 650,22€ détaillés ci-après:

Ressource du paritarisme Uniformation :	177 463,51€
Ressource du paritarisme FAFSEA :	13 872,41€
Ressource du partenariat mutualiste :	4 314,30€



1.3. Comptabilisation des ressources du paritarisme

Les ressources du paritarisme sont versées par l'UNIFORMATION, par le FAFSEA et par MUTEX en totalité au SYNESI. Les parties sont convenues que le SYNESI encaisse globalement les ressources du paritarisme et les reverse aux organisations salariales (CFTC et CFDT) pour la part leur revenant.

Dans ce cadre, les sommes à reverser aux organisations salariales ne sont pas comptabilisées au compte de résultat mais transitent directement par des comptes de bilan.

2.	Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat.....	6
2.1.	Immobilisations et amortissements	6
2.2.	État des créances.....	6
2.2.1.	Créances usagers	6
2.2.2.	Autres créances	7
2.3.	Valeurs mobilières de placements	7
2.4.	Disponibilités.....	7
2.5.	Charges constatées d'avance	7
2.6.	Fonds propres	7
2.7.	État des provisions et dépréciations.....	7
2.8.	Dettes fournisseurs et charges à payer.....	7
2.9.	Dettes fiscales et sociales	7
3.	Autres informations.....	7
3.1.	Ressources annuelles	7
3.2.	Contributions volontaires en nature.....	7
3.3.	Effectif à la clôture	8
3.4.	DIF.....	8
3.5.	Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus.....	8
3.6.	Participation aux organismes paritaires	8



A la date du 31 décembre 2014, la position bilancielle est la suivante :

- Produit à recevoir Uniformation 2014 : 307 705 €
- Produit à recevoir FAFSEA 2014 : 27 745 €
- Produit à recevoir MUTEX 2014 : 7 143 €
- Charge à payer à la CFTC : 96 129 €
- Charge à payer à la CFDT : 87 129 €

1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n°2002 - 10, n°2003 - 07 et n°2004 - 06).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat + TVA et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| • Logiciels | 1 an |
| • Matériel et outillage industriel | 5 ans |
| • Installations et agencements divers | 8 ans |
| • Matériel de transport | 3 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| • Mobilier | 4 et 5 ans |

Il est toutefois précisé qu'au 31 décembre 2014, aucune immobilisation n'est comptabilisée à l'actif.

1.5. Immobilisations financières

Néant.

1.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

1.7. Valeurs mobilières de placement

Néant.

1.8. Disponibilités

Ce poste comprend les soldes comptables débiteurs des banques (y compris des livrets). Il n'y pas de caisse.

1.9. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées au cours de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.



1.10. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

1.11. Provisions pour risques et charges

1.11.1. Provision pour engagement de retraite

La seule salariée du SYNESI pouvant prétendre prochainement à la retraite a été embauchée en novembre 2011 à l'âge de 66 ans. Le minimum de présence pour pouvoir bénéficier d'une indemnité à la retraite étant de 10 ans, il n'a pas été calculé de provision pour ce salarié.

1.12. Emprunts et dettes financières divers

Néant.

1.13. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

1.14. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

Le SYNESI enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

1.15. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale et correspondent aux ressources du paritarisme à reverser aux organisations salariales.

1.16. Produits constatés d'avance

Néant.



2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeur brute au 01/01/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Constructions Agencements Installations Matériel informatique Autres matériels Matériel et Mobilier de bureau Immobilisations financières Prêts Autres placements	NEANT			
Total				

Amortissements	Amortiss. au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Amortiss. au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Constructions Agencements Installations Matériel informatique Autres matériels Matériel et Mobilier de bureau Immobilisations financières Prêts Autres placements	NEANT			
Total				

2.2. État des créances

2.2.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.



2.2.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir liés aux ressources du paritarisme.

2.3. Valeurs mobilières de placements

Néant

2.4. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse du SYNESI.

2.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges engagées durant l'exercice et se rapportant à l'exercice suivant.

2.6. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice, les fonds s'élèvent à 437 119€

2.7. État des provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations est présentés dans le tableau ci-dessous :

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Engagement de retraite			NEANT	
TOTAL				

2.8. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

2.9. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment la provision pour congés payés et charges sociales.

3. Autres informations

3.1. Ressources annuelles

Le SYNESI a perçu 255 148 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice 2014
<i>Cotisations</i>	
- Reversements de cotisations	48 648
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation perçus	202 895
Produits financiers perçus	3 605
TOTAL DES RESSOURCES	255 148

3.2. Contributions volontaires en nature

Il est précisé que les membres du conseil d'administration sont bénévoles.



3.3. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de 1.21 équivalents temps plein.

Effectif	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents	0.60	0
Employés/Techniciens	0.61	0.78
TOTAL	1.21	0.78

3.4. DIF

Le nombre d'heures dues au titre du droit individuel à la formation représenté à la clôture 46 heures.

3.5. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

3.6. Participation aux organismes paritaires

Le SYNESI participe aux instances paritaires suivantes :

- Uniformation,
- Udes,
- Mutex-Chorum



